



Infolettre

Francis SCARPALEGGIA



Député de Lac-Saint-Louis

*Président du comité permanent de l'environnement
et du développement durable de la Chambre des communes*

PROGRAMME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES



En octobre 2022, les enfants de moins de 12 ans sont devenus admissibles à la « prestation dentaire canadienne », qui était administrée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) par l'entremise de son portail.

En décembre 2023, le programme des soins dentaires a été ouvert aux aînés de 87 ans et plus; en janvier 2024, aux personnes âgées de 77 à 86 ans; en février 2024, aux personnes âgées de 72 à 76 ans; et en mars 2024, aux personnes âgées de 70 et 71 ans. Des lettres ont été envoyées aux personnes dans ces groupes d'âge pour les inviter à présenter une demande d'adhésion au « Régime canadien de soins dentaires », qui est administré par la Sun Life plutôt que par l'entremise du portail de l'ARC.

En mai 2024, les lettres d'invitation ont été interrompues. Le processus d'adhésion au régime est passé en ligne à Canada.ca/dentaire. En même temps, le programme a été ouvert aux personnes âgées de 65 à 69 ans.

En juin, ce fut le tour des détenteurs et détentrices d'un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et des enfants de moins de 18 ans.

Tous les autres résidents admissibles du Canada âgés de 18 à 64 ans pourront présenter une demande en ligne à compter de 2025. Les personnes qui recevaient leurs prestations par l'entremise de l'ARC (les enfants de moins de 12 ans) doivent maintenant être inscrits à Canada.ca/dentaire.

Pour être admissible au RCSD, il faut avoir un revenu familial net rajusté inférieur à 90 000 \$, avoir présenté ses impôts de 2023, avoir reçu un avis de cotisation et ne pas avoir d'assurances dentaires privées.

Le processus d'adhésion au RCSD se fait maintenant en ligne à Canada.ca/dentaire, mais vous pouvez également vous inscrire par téléphone (1-833-537-4342) ou dans un centre de Service Canada. Dans tous les cas, vous aurez besoin de votre NAS, du NAS de votre conjoint(e) ou conjoint(e) de fait (le cas échéant) et du nom de tout autre programme gouvernemental couvrant une partie de vos frais dentaires.

Le RCSD couvre une vaste gamme de services à des tarifs approuvés, comme les nettoyages périodiques, les examens et les radiographies. Il couvre également les réparations de base (obturations, traitements de canal, extractions) ainsi que des soins plus avancés. Il est conseillé de vérifier à l'avance si votre fournisseur de soins de santé bucco-dentaire participe au RCSD et si ses tarifs diffèrent de ceux approuvés dans le cadre du programme.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec mon bureau.

ASSURANCE MÉDICAMENTS



Le gouvernement continue de verser 200 milliards de dollars sur 10 ans aux provinces et aux territoires pour les soins de santé.

Cependant, en reconnaissant qu'un accès à des médicaments abordables est essentiel pour alléger la pression exercée sur les budgets familiaux et assurer une meilleure santé pour la population, le gouvernement a récemment présenté un projet de loi visant à créer un régime d'assurance médicaments national et universel à payeur unique. Le projet de loi C-64 donnera au ministre fédéral de la Santé le pouvoir de conclure des ententes avec les provinces et les territoires afin d'améliorer l'abordabilité des

produits d'assurance médicaments, en commençant par les contraceptifs et les médicaments contre le diabète. En parallèle, le gouvernement a annoncé son intention d'établir un fonds pour faciliter l'accès aux dispositifs et aux fournitures pour le traitement du diabète. Pour profiter des économies que les gouvernements réalisent en achetant en gros, le projet de loi C-64 mènera à une stratégie nationale d'achat en gros de médicaments sur ordonnance et de produits connexes.

RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS EN SOINS DE SANTÉ

Nous savons que le Canada connaît une grave pénurie de main-d'œuvre, et dans le domaine des soins de santé, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée a des répercussions directes sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Nous devons tout mettre en œuvre pour faciliter l'entrée dans notre système de soins de santé des personnes qui peuvent combler ses besoins en ressources humaines.

Bon nombre des gens qui veulent s'établir au Canada possèdent les études, les compétences et l'expérience qui pourraient leur permettre de travailler dans notre système de soins de santé. Souvent, il leur faut seulement l'occasion d'harmoniser la formation qu'ils ont reçue à l'étranger avec les exigences de certification des ordres professionnels.

Les ordres professionnels relèvent de la compétence provinciale et sont régis par les lois provinciales. Cependant, le gouvernement

fédéral est déterminé à tout faire pour aider à éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers des membres du personnel de la santé.

En octobre 2023, le ministre fédéral de la Santé et ses homologues provinciaux et territoriaux se sont engagés à simplifier la reconnaissance des titres de compétences étrangers afin que les spécialistes de la santé formés à l'étranger puissent travailler plus rapidement au Canada.

En janvier 2024, Ottawa a annoncé un financement supplémentaire de 86 millions de dollars pour son Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers afin de soutenir 15 projets visant à faciliter la reconnaissance des titres de compétences étrangers de 6 600 spécialistes de la santé formés à l'étranger. Les projets financés viseront à simplifier les étapes pour que les spécialistes de la santé formés à l'étranger obtiennent cette reconnaissance,



à leur fournir une expérience de travail canadienne pertinente et divers services de soutien.

Le budget de 2024 a prévu un financement supplémentaire de 77,1 millions de dollars sur 4 ans pour intégrer les spécialistes de la santé formés à l'étranger au système de soins de santé canadien.

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télééc. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

413, édifice de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télééc. : 613-995-0528